

**A l'attention des dirigeants de clubs hippiques franciliens**

Paris, le 21 février 2019

Objet : dispositif du Conseil régional Ile de France « équipements sportifs de proximité »

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Régional d'Ile de France mène avec sa Présidente Valérie Péresse et son vice-Président Patrick Karam en charge du Sport une vaste politique d'aide en faveur du mouvement sportif francilien et notamment des clubs.

Il propose un dispositif unique pour les centres équestres dont vous trouverez le descriptif et les conditions d'éligibilité dans la délibération jointe en annexe. Le Conseil Régional élargit son aide à tous les établissements, associations et **sociétés de droit privé à objet sportif**.

C'est une vraie opportunité pour vous d'entreprendre des travaux de rénovation ou d'amélioration dans vos clubs en percevant une aide directe.

Pour exemple, **pour 200.000 € HT de travaux, vous pouvez obtenir jusqu'à 100.000 € de subvention régionale.**

Je vous invite donc dès aujourd'hui à repenser vos investissements et votre stratégie de développement afin de bénéficier de cette allocation exceptionnelle.

Espérant qu'avec ces moyens mis en œuvre, nous pourrions ensemble poursuivre cette dynamique de développement régional.

Sportivement vôtre,

Emmanuel FELTESSE
Président du CREIF

NB : Les bénéficiaires doivent être propriétaires du foncier ou titulaires de droits réels sur la parcelle d'implantation de l'équipement subventionné par la Région.